

PRÉFET DES CÔTES-D'ARMOR

Direction départementale
des territoires et de la mer

Saint Brieuc, le 2 septembre 2015

Délégation à la mer
et au littoral

.....
Service activités maritimes

.....
Usages maritimes

.....
Affaire suivie par :
Maryannick LE FOULGOCQ

Tél : 02.96.75.66.81

Fax : 02.96.33.68.66

Maryannick.lefoulgocq@cotes-darmor.gouv.fr

Monsieur le président,

Dans le cadre de la politique européenne des pêches, la France s'est engagée récemment auprès de la commission européenne à améliorer le contrôle des obligations déclaratives, notamment celles liées aux journaux et fiches de pêche.

L'objectif de la transmission régulière de données fiables est de favoriser un meilleur suivi de la flottille, l'ouverture des pêcheries, l'attribution d'autorisations de pêche, la négociation des droits de pêche, l'attribution de subventions, de permis de mise en exploitation, afin d'assurer une meilleure gestion de la ressource.

Aussi, je vous informe que tout feuillet (ou fiche) incomplet ou erroné parvenant à la Délégation à la mer et au littoral des Côtes d'Armor, **sera retourné** à l'armateur pour correction par le capitaine du navire avant transmission à FranceAgrimer.

Il a été également rappelé par la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture que les feuillets des journaux de pêche doivent être remis impérativement dans les **48 h** suivant le débarquement à la DDTM-DML. Les capitaines de navires de pêche veilleront à disposer d'un stock d'enveloppes en nombre suffisant pour répondre à cette obligation.

Je vous adresse ci-joint une fiche technique qui résume les nouvelles dispositions de l'arrêté du 18 mars 2015 relatif aux obligations déclaratives que vous pourrez utilement donner aux professionnels lors de la délivrance des enveloppes.

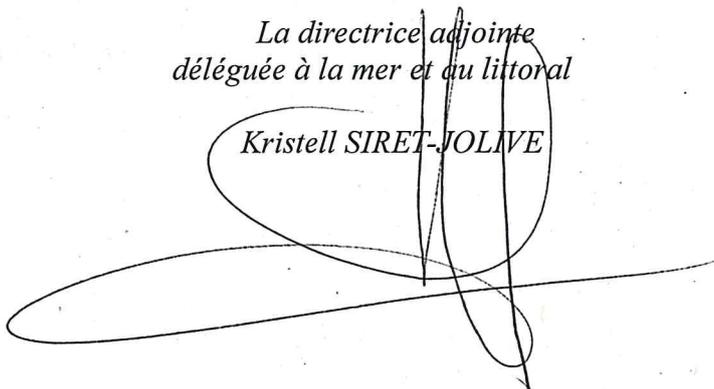
Monsieur le président du CDPMEM 22
Espace Azur – rue des grands clos
22590 PORDIC

Je vous prie de bien vouloir diffuser toutes ces informations auprès des professionnels par tout moyen que vous jugerez utile.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de ma considération distinguée.

*La directrice adjointe
déléguée à la mer et du littoral*

Kristell SIRET-JOLIVE

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.